

## Les panneaux photovoltaïques : Quelle rentabilité ?

Parmi les nombreuses questions que se posent les personnes vis-à-vis des installations de panneaux photovoltaïques, celle-ci est de plus en plus d'actualité : est-il encore rentable d'investir dans une installation ?



### Parlons d'abord de chiffres

La puissance d'une installation se définit par un nombre de Watt/Crête (Wc). Quel que soit le nombre de panneaux, seule la puissance globale de l'ensemble est importante compte tenu du fait que les panneaux peuvent avoir des puissances différentes ( on table en général sur entre 200 et 350 Wc par panneau )

Le coût de l'installation est compris entre 1,00 et 1,20 € par Wc, soit entre 5.000 et 6.000 euros pour une installation typique de 5.000 Wc (soit 5 kWc).

Suivant l'orientation des panneaux, la production d'une telle installation varie entre 4.250 et 4.750 kWh par an. Au prix actuel de l'électricité, cette production vaut environ 1.100 € par an.

Un tarif de distribution « prosumer » va certainement venir se greffer sur toutes les installations à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2020. Cette tarification sera variable en fonction de la puissance et de la région dans laquelle on se trouve (76 € par kWc en Wallonie). Pour l'installation typique de 5 kWc, elle tournera donc aux alentours de 380 euros. L'économie globale serait donc proche de 700 € par an. Le retour sur investissement est donc de l'ordre de 9 ans.

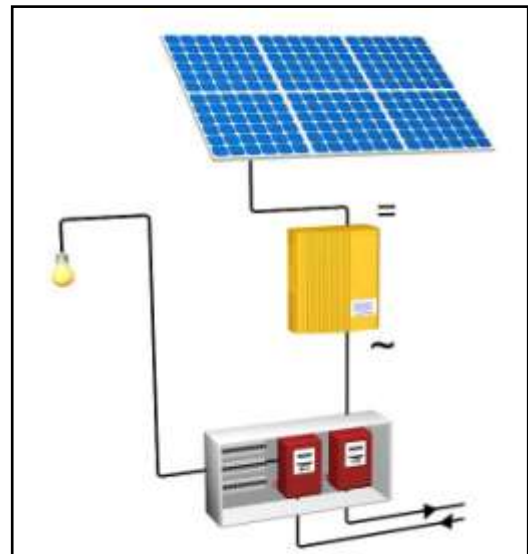


Schéma d'une installation photovoltaïque

### Orientation et inclinaison du toit

Pour un rendement optimal en Belgique, un toit orienté au sud devra avoir une **inclinaison de 30°** afin de profiter au maximum de l'ensoleillement et du rayonnement solaire. Si votre toit est orienté à 45°, vous perdrez du rendement au niveau de la **production électrique**. A titre de comparaison, un toit orienté à l'est ou à l'ouest avec une pente de 30° vous offrira encore un très bon rendement. Si son inclinaison est de 45°, vous perdez un peu de rendement, même si votre production solaire reste malgré très bonne !

## Les éléments suivants doivent être pris en compte

- Le prix de l'électricité va croître plus rapidement que l'index,
- La durée de vie de l'installation est de 25 ans,
- Pas d'entretien nécessaire,
- Les taux de financement sont proches de 0 %,
- Avec l'arrivée des voitures hybrides ou électriques, la consommation d'un ménage risque d'augmenter,
- Il est possible d'obtenir un prêt à 0% auprès de la région Wallonne pour les achats liés aux énergies renouvelables.

## Précautions à prendre avant d'investir

- Vérifier que votre bâtiment convient à l'installation : orientation et inclinaison de la toiture, ombrages possibles, etc.,
- Demander au moins 2 ou 3 offres avant de choisir un fournisseur,
- Vérifier la solvabilité du fournisseur,
- Vérifier les conditions de garanties (Il faut au minimum 10 ans),
- Demander éventuellement conseil auprès d'une personne neutre expérimentée.



## En résumé

Si votre habitation le permet, il ne faut pas hésiter car dans ce type d'investissement, on produit de l'électricité verte tout en faisant des économies sur le long terme.

Gérard Hupperts